

LETTRE OUVERTE

A l'attention d'Alain Caubet, Directeur National de l'APAC

Association Pour l'Assurance Confédérale
21, rue Saint-Fargeau BP 313
75989 PARIS Cedex 20
Copie à L'UFOLEP / Presse et médias numériques

Le 10 juin 2012 a eu lieu dans notre département des Pyrénées Orientales (66) une manifestation sportive de VTT nommée « Enduro de Thuir », au cours de laquelle un coureur a été malheureusement victime d'une chute entraînant des complications graves. Le club organisateur de cette manifestation - qui avait souscrit une assurance pour cet événement auprès de l'APAC - fait partie des associations les plus expérimentées de notre département et organise depuis près de 20 ans des manifestations cyclistes, ayant mobilisés au total plusieurs milliers de coureurs.

Les services de l'APAC ont indiqué que la garantie éventuelle qui s'exerce dans ces cas là ne pourrait pas s'appliquer ici car la RAT souscrite ne mentionnait pas assez de participants par rapport à l'effectif réel. Effectivement, il semble qu'il faille désormais assurer la totalité des participants et appeler un numéro spécial pour déclarer le nombre des participants le jour même de la manifestation.

En tant que clubs, nous sommes profondément **choqués et en colère** face à votre position :

- Tout d'abord, les clubs assurés par l'APAC ont jusqu'ici souscrit généralement avec la RAT un nombre d'assurances fixé avant la manifestation car il a été indiqué à plusieurs reprises que celles-ci n'étaient pas nominatives. Nous apprenons ainsi qu'une clause précise autre chose. Vous savez que nous sommes des bénévoles - et non des experts juristes - qui donnons beaucoup de notre temps au service du sport. Les clubs concernés ont ainsi basé leur relation avec l'UFOLEP et l'APAC sur la confiance. Alors pourquoi personne ne les a mis en garde face à ce manque depuis toutes ces épreuves organisées et toutes ces souscriptions que vous avez encaissés ? Le fait de se réfugier derrière les clauses écrites en tout petit en bas des feuilles, maintenant que nos collègues sont dans l'embaras est **indigne de la confiance et de la fidélité que les clubs vous ont témoignée**, et du sens du partenariat qui est le notre. Mais on pense tous à la froideur du dicton « nul n'est censé ignorer la loi ». OK, alors..

- Suite à cet événement malheureux, des clubs, alors informés, ont tenté de procéder de la façon attendue. Le numéro qui leur avait été donné afin de se mettre en conformité avec les services de l'assurance le jour même de la course ne répondait pas ou les services joints n'étaient **même pas au courant de la procédure**. Un club (VTT Club de Prades, en juillet) a dû exiger que l'interlocuteur prenne ses coordonnées et ses références afin qu'il puisse espérer avoir des chances d'être couvert en cas de problème. Quelle aurait été la réaction de vos services dans ce cas là ?

Cet événement et cette façon de procéder, en plus des nouvelles grilles tarifaires et des restrictions de couverture risquent d'entraîner des départs massifs de vos services, comme cela a déjà commencé. Cela remet également en cause l'organisation même de futures manifestations sportives.

Dans l'intérêt de tous, organisateurs et coureurs, nous vous demandons solennellement

- De **revenir sur votre position** concernant le cas de l'événement de Thuir et d'assumer si besoin les responsabilités qui sont les vôtres en tant qu'assureur.
- D'entamer dès à présent les démarches nécessaires afin **d'informer de façon claire** la totalité des clubs concernés sur les procédures exactes à suivre et les vraies garanties assurées.
- De vous assurer que les **services** chargés d'appliquer les règles soient effectivement en **état de le faire**.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations vigilantes.

Clubs signataires : Team VTT Vernet-les-Bains – Biking66 – Mountain Bike Les Angles – Sprinter Club Perpignan – Vélo Club St Estève – Vélo Millas – Cami Calent Catala – Braquet Club des Escaldes – Union Sportive Estavar – Riders Catalans – VTT Club de Prades – VTT Enduro Tribu

Décembre 2012